

Réunion du 26 Septembre à la Mairie de Magny-les-Hameaux

Participaient à la réunion :

- *Pour la Mairie de Magny :*
 - *M. Bertrand Houillon Maire*
 - *Mme Marie-Christine Mercier 1^{ère} adjointe*
 - *M. Jacques Lolloz Maire Honoraire*
 - *M. Jean Tancerel adjoint délégué à l'urbanisme et au logement*
- *Pour la Communauté d'Agglomération*
 - *M. Bruno Lecerf Technicien*
- *Pour Viva Magny*
 - M. Daniel Courtecuisse Président*
 - M. Jean Marc Ferchal*
 - M. François Bursaux*
- *Pour Bouwfonds Marignan, promoteur des projets à Brouëssy et Magny Village*
 - *M. Thomas Chaste Directeur de Développement*

1/ Projet de construction sur les anciens terrains de l'INRA.

Le projet prévoit 22 logements sur le Hameau de Brouëssy (11 logements en accession et 11 logements sociaux) et 20 logements sur Magny Village (10 logements en accession et 10 logements sociaux).

Sur Brouëssy les logements en accession seront des T5 et sur Magny Village des T4. Les logements sociaux seront un mix de T3, T4 et T5. Ils seront réalisés uniquement à gauche, quand on se dirige vers le village, de l'allée des pommiers (un dessin du projet nous a été remis : voir la photo en annexe). Le projet dans sa définition actuelle résulte du compromis trouvé entre la Mairie, le promoteur et le collectif des habitants de Brouëssy

A Magny Village, les logements prévus auront une hauteur maximale de 9 m au faitage (rez-de-chaussée + 1 étage + comble aménagé ou non) et seront réalisés dans un esprit corps de ferme. La continuité visuelle de la rue sera assurée par un muret en meulière (de hauteur maximale 1,80 m), l'entrée se faisant par deux grilles. La protection visuelle et sonore de la départementale est assurée par des végétaux et un mur pignon à l'extrémité du projet.

Cinquante places de parking seront créées, dont vingt places publiques.

Les logements sociaux comporteront les trois niveaux de financement, le niveau supérieur ayant un loyer se rapprochant du niveau des loyers privés.

En réponse à notre question « Qu'est-ce qui sera négociable à Magny Village dans le projet que vous nous présentez », monsieur le Maire répond « le nombre de logements et la proportion locatif social / accession n'est pas négociable ». Monsieur le Maire souhaite que l'aménagement de l'espace intitulé « jeux d'enfants » soit élaboré en concertation avec les habitants du Village. Conformément au PLU il restera inconstructible. Plusieurs idées ont été émises : jardins familiaux, espace de jeux... Le dépôt de permis de construire est prévu avant la fin du mois de novembre.

2/ Autres constructions en cours sur Magny Village

La parcelle face aux terrains de l'INRA (ex-propriété Jubin) a été divisée et conformément aux possibilités ouvertes par le PLU trois pavillons sont en cours de construction. A l'intersection de la rue

Ernest Chausson et de la RD195 (ex-terrain Jouquin), un permis de construire a été déposé et compte tenu de sa visibilité la mairie s'y est opposé. Un contentieux est en cours.

3/ Limitation des constructions sur Magny Village

La non constructibilité des terrains au delà de la départementale vers le cimetière est confirmée et ne sera pas modifiée sauf pour les besoins du cimetière. De même, les terrains sur la gauche du chemin des Patissiaux sont inconstructibles et le resteront.

4/ Circulation douce

M. Bertrand Houillon confirme le projet de circulation douce depuis Magny Bourg vers les hameaux. En 2014, sera réalisé le tronçon depuis Magny bourg jusqu'à l'entrée de Villeneuve. A partir de 2015 le programme sera accéléré pour une réalisation de Villeneuve au village puis à Brouëssy, Romainville, Buloyer et Port Royal.

5/ Vergers plantés

Pour retrouver l'esprit ancien des vergers plantés le long des chemins reliant les villages entre eux des plantations ou replantations d'arbres fruitiers seront réalisées le long de l'allée des Pommiers ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de Villeneuve. Ce programme sera poursuivi les années suivantes selon un schéma à établir.

6/Protection des paysages et de l'environnement

- Compte tenu du nom et de l'activité de la Société Vert Deco, Viva Magny suggère qu'il soit demandé à cette entreprise qu'un rideau d'arbres à feuilles persistantes soit planté de façon à cacher les bâtiments d'une surface considérable réalisés à moins de 50m de la lisière de la forêt et qui ont remplacé les deux petits pavillons de surveillance de la téléphonie.
- Terrain situé en haut de la côte de Milon : les travaux de construction ont débuté avant d'être arrêtés. Le dossier est suivi par le Préfet et le Procureur de la République. Une injonction de remise en état a été notifiée. La volonté du propriétaire de remettre en état ne semble pas s'exprimer diligemment.
- Fraisâts de bitume : des fraisâts de bitume sont visibles le long du chemin forestier qui va directement de Romainville à Milon. Bien qu'il semble que ces fraisâts ne soient pas polluants, leur présence est une nuisance qui dégrade l'environnement de ce chemin et vient s'ajouter à d'autres regrettables pollutions. Quelques photos sont montrées à M. Bertrand Houillon. Il conviendrait donc de demander leur retrait.

7 Circulation

Une réflexion s'impose sur la circulation dans le village compte tenu notamment de l'impact des nouvelles constructions. Les habitants de Magny Village et de l'association devraient y être associés. De même compte tenu des accidents qui se sont produits et des nombreuses sorties de route que l'on a pu constater des mesures doivent être prises pour limiter la vitesse des voitures tant dans le village comme indiqué ci-avant qu'à la traversée de Brouëssy. Il peut s'agir de panneaux d'agglomération, de panneaux de limitation de vitesse, de ralentisseur ou de tout autre dispositif assurant la sécurité des riverains.

8/ Nuisances sonores

Le problème des nuisances sonores liées à la proximité de Toussus reste entier et en particulier les deux lotissements sur les terrains « INRA » vont se trouver sous les trajectoires d'envol et d'atterrissage. Le survol bruyant des habitations est inévitable avec un environnement rural de Magny-les-Hameaux de plus en plus rétréci. Bien que cette plateforme n'intéresse guère l'OIN du plateau de Saclay, la réalisation de celle-ci risque d'ajouter un trafic supplémentaire. Il est en outre parfaitement regrettable que des circuits récréatifs en hélicoptère à des prix cassés soient autorisés compte tenu de l'intense nuisance sonore inutile et supplémentaire que créent ces aéronefs. La pseudo justification de cette zone de bruit par le maintien d'emplois à Toussus ne saurait justifier la gêne créée dans les hameaux et le village.

9/ Réunion d'information

Compte tenu des sujets précédemment évoqués une réunion d'information pourrait se tenir à Magny début Novembre. Il est convenu d'un contact préalable entre le promoteur et l'architecte du Parc Naturel. Aucune objection n'est exprimée à la présence de la présidente de l'Union des Amis du Parc à la réunion.

Dessin du projet à Brouëssy

